

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;
Vu l'arrêté n°2023-75 du 06 octobre 2023 relatif à la composition des jurys de licence
Psychologie pour l'année universitaire 2023-2024.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Psychologie, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- Florence LESPIAU, Présidente
- Elodie CHARBONNIER
- Anaïs CLAUDEL, externe
- Suppléants : Lucile MONTALESCOT, Oscar NAVARRO, Olivier DODIER, Nicolas PELLERIN

L2 :

- Lucile MONTALESCOT, Présidente
- Elodie CHARBONNIER
- Anaïs CLAUDEL, externe
- Suppléants : Florence LESPIAU, Oscar NAVARRO, Olivier DODIER, Nicolas PELLERIN

L3 :

- Oscar NAVARRO, Président,
- Elodie CHARBONNIER
- Anaïs CLAUDEL, externe
- Suppléants : Lucile MONTALESCOT, Florence LESPIAU, Olivier DODIER, Nicolas PELLERIN

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées. Il abroge et remplace l'arrêté susvisé.

Fait à Nîmes le 10/10/2023

Président de l'université de Nîmes

Benoit Roig